



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Études

Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

N°2024-057

Séance du 06 décembre 2024

Présidente : Anne DAGUET-GAGEY

Vice-Présidente : Isabelle CABY

Dossier d'agrément pour la formation à destination des élus locaux auprès du Conseil National de la Formation des Elus Locaux (CNFEL)

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres représentés : 10

Nombre de vote pour : 30

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Mme la Présidente soumet au vote le dossier d'agrément pour la formation à destination des élus locaux auprès du Conseil National de la Formation des Elus Locaux, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 06 décembre 2024

La Présidente

Anne DAGUET-GAGEY

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00

www.univ-artois.fr

DEMANDE D'AGRÉMENT
PRÉSENTÉE PAR

Université d'Artois
Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP)
Département du Pas-de-Calais (062)

I. ORGANISME DEMANDEUR

Raison sociale de la société, nom de l'organisme ou nom du professionnel libéral/de l'auto-entrepreneur	:	Université d'Artois
Nom commercial le cas échéant	:	
Adresse	:	9 rue du Temple – BP 10665 – 62030 ARRAS Cedex
Statut	:	Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP)
Numéro SIRET (ou à défaut SIRENE)	:	196 244 016 00016
Certification QUALIOPI	:	OUI / NON (* rayer la mention inutile)
Montant du chiffre d'affaires portant sur la formation des élus locaux	:	0 €
Contact	:	Prénom, NOM : Sophie JAMAIS
	:	Téléphone : 03.21.60.49.55
	:	Courriel : fcu@univ-artois.fr
	:	Site web : www.univ-artois.fr
Date de dépôt de la demande d'agrément	:	

II. IDENTITÉ DES DIRIGEANTS ET/OU ADMINISTRATEURS RESPONSABLES

Président de l'Université d'Artois	:	Civilité, prénom, nom et profession ou activité
------------------------------------	---	--

III. OBJET DE L'ORGANISME

Compétence de l'organisme en matière de formation des élus locaux :

L'Université d'Artois est un EPSCP créé par le décret n° 91-1160 du 7 novembre 1991.

L'article 2 des statuts de l'Université d'Artois précise que « la formation initiale et continue tout au long de la vie » font parties des missions de l'Université. Au titre de la formation continue, l'Université d'Artois peut proposer des formations spécifiques sur des thématiques multiples et à un public très varié relevant de la formation continue.

De plus, les conseils de l'Université ont validé le projet de formations à destination d'élus locaux. (Cf. justificatifs en annexe).

IV. MOYENS DE L'ORGANISME

4-1 Moyens humains

-Personnel administratif : 2 personnes géreront au démarrage la formation des élus : 1 assistante Formation Continue et 1 responsable de Formation Continue

Ces personnes auront en charge les missions suivantes :

- Assistante FC : accueil et information du public, gestion des candidatures, aide à la mobilisation des financements, gestion des inscriptions, participation à la logistique des formations (emploi du temps, réservation salles), relations avec les intervenants, suivi de l'assiduité, rédaction des attestations
- Responsable FC : promotion des formations, gestion des relations avec les collectivités / gestion du réseau, accompagnement à la définition du projet des candidats si nécessaire, recrutement des intervenants, évaluation des formations et améliorations

-Équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique sera constituée :

- D'enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université d'Artois, qualifiés pour intervenir dans des thématiques du répertoire des formations liées à l'exercice du mandat d'élu local
- De vacataires exerçant par ailleurs une activité professionnelle leur conférant l'expertise pour intervenir sur les thématiques définies

4-2 Moyens techniques

L'Université d'Artois est multipolaire; les formations pourront se dérouler sur Arras, Béthune, Douai ou Lens. Dans chaque ville, les moyens techniques sont équivalents, à savoir :

- Des **bureaux** dans lesquels le personnel de la FCU peut recevoir le public
- Des **salles de cours** d'une capacité moyenne de 30 personnes, équipées d'écrans de projection, de vidéo projecteurs, de tableaux.
Les tables et chaises sont mises en place en fonction du nombre de participants, de façon à favoriser les interactions.
Certaines salles sont équipées pour permettre l'enseignement à distance (systèmes de captation). Elles seront mobilisées si nécessaire.
- Des **salles informatiques** pourront également être utilisées, en fonction du thème de la formation. Elles ont accès à Internet et sont équipées du Pack office et de logiciels spécifiques le cas échéant.
- Le **wifi** est accessible dans tous les locaux de l'Université.

Chaque site possède également une bibliothèque universitaire et un restaurant universitaire (dont cafétéria) pour se restaurer ainsi que des lieux de pause.

Dans le cadre de l'enseignement à distance, l'Université a également un abonnement à l'outil Zoom, qui permet notamment de mettre en place des classes virtuelles.

Certaines formations pourront également être organisées au sein des collectivités si l'effectif est suffisant.

4-3 Moyens financiers

Références du cabinet d'expert-comptable ou du commissaire aux comptes : KPMG – 36 rue Eugène Jacquet – 59700 MARCQ-EN-BAROEUL

Indiquer les moyens financiers correspondant aux deux derniers exercices clos attestés par un commissaire aux comptes pour les organismes qui sont légalement soumis à leur contrôle. Si les chiffres 2023 sont déjà certifiés, ce sont eux qui doivent être indiqués.

◆ Examen du compte de résultat

Montant net des produits d'exploitation :

2022 : 106 742 843 €

2023 : 111 600 664 €

Résultat de l'exercice :

2022 : 4 218 415 €

2023 : 2 962 602 €

◆ Examen des bilans

Total des bilans :

2022 : 122 569 374 €

Fonds propres ou capitaux propres :

2022 : 104 432 626 €

Disponibilités : 45 565 448 € (au 31 décembre 2023) - Valeurs mobilières de placement : 0 €

V. ACTIONS DE FORMATION RÉALISÉES AU PROFIT DES ÉLUS LOCAUX

L'Université d'Artois a réalisé quelques formations individuelles d'élus dans le cadre de leur mandat, en partenariat avec l'Université du Littoral Côte d'Opale. Elles concernaient des formations en langue anglaise, dans une modalité individuelle.

Les élus suivants ont été formés :

- Une conseillère de la Communauté Urbaine d'Arras et du Conseil Régional Hauts-de-France – cours particuliers d'anglais – À partir de sept 2019, pour une durée totale de 40h.
- Le Maire d'Arras et Président de la Communauté Urbaine d'Arras – cours particuliers d'anglais professionnel – Du 15/05 au 31/12/18, pour une durée totale de 24h.

VI. FORMATIONS PROPOSÉES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AGRÈMENT**6-1 Thèmes, effectif des stagiaires, durée et coûts des formations proposées**

Domaine du répertoire	Thème	Effectif Min et Max	Durée	Tarif par jour par élu	Tarif à l'heure par élu
Les fondamentaux du mandat	Principe et enjeux de la laïcité dans l'activité de l' élu	5 à 12	1j / 7h	560€	80€
	Le contrôle de légalité	5 à 12	1j / 6h30	520€	80€
Politiques publiques et actions locales	Prévention et lutte contre la radicalisation	5 à 12	1j / 7h	560€	80€
	Mener un projet éducatif territorial	5 à 12	1j / 7h	560€	80€
	La Cité éducative : un outil du projet éducatif territorial	5 à 12	1j / 7h	560€	80€
	La politique de renouvellement urbain	5 à 12	1j / 7h	560€	80€
	Gérer efficacement sa politique de ville	5 à 12	1j / 7h	560€	80€
	Travailler en mode projet	5 à 10	1j / 7h	560€	80€
Développement et Aménagement du territoire / Transition écologique	Développer l'attractivité de son territoire	5 à 12	1j / 7h	560€	80€
	Les enjeux du dérèglement climatique	5 à 12	½ j / 3h	240€	80€
	Présentation et enjeux de la biodiversité	5 à 12	½ j / 3h	240€	80€
	Gestion différenciée des espaces naturels	5 à 10	2j / 14h	1120€	80€
	Les enjeux de la gestion de l'eau au sein de son territoire	5 à 12	½ j / 3h	240€	80€
Communication	L'intégration d'une démarche de cohésion sociale	5 à 12	1j / 7h	560€	80€
	La participation citoyenne	5 à 12	½ j / 3h	240€	80€
	Cybersécurité et bonnes pratiques	5 à 12	1j / 6h	480 €	80€
	Introduction à l'intelligence artificielle : opportunités et enjeux pour les élus	5 à 12	½ j / 3h	240€	80€
	Réseaux sociaux pour les élus	5 à 10	1j / 7h	560€	80€
	Gérer ses relations presse	5 à 12	1 j / 7h	560€	80€

	Rédiger un discours et prendre la parole en public	5 à 8	1j / 7h	560€	80€
	Communiquer pour promouvoir vos projets	5 à 12	1j / 7h	560€	80€
	Écrire pour être lu : définition de la ligne éditoriale de votre journal communal	5 à 12	½ j / 3h	240€	80€
Finances / Fiscalité / Budget / Comptabilité	Les financements européens	5 à 12	1j / 6h	480€	80€
Management / Ressources Humaines	Gérer son stress dans l'exercice d'une fonction politique	5 à 12	2j / 14h	1120€	80€
	La communication de crise	5 à 12	½ j / 3h	240€	80€
	Animer une réunion	5 à 12	1j / 6h	480€	80€

Remarque : si la formation est proposée en intra, pour une collectivité donnée, le tarif est alors le suivant : 250€/h/groupe.

Ce catalogue de formation pourra évoluer en fonction des besoins exprimés par les élus.

IMPORTANT

En application des dispositions des articles L. 1221-3, R. 1221-9-1 et R. 1221-14 du code général des collectivités territoriales, les formations liées à l'exercice du mandat d'élu local dispensées par les organismes de formation agréés doivent être **conformes au répertoire annexé à l'arrêté du 13 avril 2023** relatif au répertoire des formations liées à l'exercice du mandat d'élu local (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047495682>).

Ainsi, chacune des formations proposées doit **IMPERATIVEMENT** être rattachée à un domaine pédagogique de formation présent dans le répertoire.

L'organisme demandeur atteste avoir vérifié que son offre de formation est conforme au répertoire des formations annexé à l'arrêté du 13 avril 2023 relatif au répertoire des formations liées à l'exercice du mandat d'élu local : **OUI / NON** * *rayer la mention inutile*

6-2 Modalités d'évaluation

Un modèle de questionnaire de satisfaction est joint au dossier : oui / ~~non~~*

***Rayer la mention inutile**

Des évaluations de la satisfaction seront proposées de manière systématique aux participants en fin de formation. Elles permettront de recueillir l'avis des élus formés et, ainsi, d'améliorer nos formations.

6-3 Aire géographique d'intervention

L'aire géographique d'intervention est : ~~nationale~~ / régionale / ~~départementale~~ / locale / autre*

***Rayer les mentions inutiles**